

# gestion durable de l'eau & des sites et sols pollués

techniques alternatives, aspects paysagers  
et retours d'expériences

>>> Développement durable et QEB



## PROGRAMME

### Techniques alternatives de gestion des eaux de pluie ; la gestion des sites et des sols pollués

1. Approcher particulièrement les enjeux de la gestion de l'eau
2. Approcher les méthodes de travail à mettre en place
3. Appréhender la stratégie de conception durable de la gestion alternative des eaux pluviales
4. Zoomer sur la thématique des sites et sols pollués
5. Visualiser quelques solutions techniques à mettre en œuvre

### La gestion durable de l'eau : aspects paysagers et retours d'expériences

1. Contexte : les écueils de la gestion traditionnelle des EP
2. Les outils et principaux moyens d'action
3. La démarche du projet, l'eau matière essentielle
4. Projets / retours d'expériences

## OBJECTIFS DE FORMATION

> **Comprendre l'intérêt de la rétention et de l'infiltration** des eaux pluviales par rapport à l'assainissement traditionnel

> **Connaître les principales techniques alternatives** pour limiter le ruissellement à la source et gérer les eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent

> **Savoir dans quels cas un projet nécessite un dossier Loi sur l'eau**

> **Comprendre le principe du dimensionnement** des ouvrages de rétention des eaux pluviales et retenir un ordre de grandeur

## INTERVENANT

**Karine LAPRAY**, Ingénieur, Tribu et un paysagiste

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges  
Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

## PUBLIC

**Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés :**

architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes,  
collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises ...

## DUREE & LIEU

**2 jours de formation** soit 15 heures

**Horaires :** de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

**Lieu :** La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute  
21000 Dijon

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif : 350 € HT (420 € TTC)**

**Tarif préférentiel :** inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.**

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :*  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)  
+ crédit d'impôt formation 74 €  
(montants sous réserve de validation du dossier par l'OPCA)



## CONTACT

**Céline ROOS** – [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous  
le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



# FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

**Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27**

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

**STRUCTURE :** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR : NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

**STAGIAIRE :**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

**Je souhaite m'inscrire à la formation** \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

**Quel est mon OPCA ?**

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
Montants pour l'élève d'inscription de session par OPCA  
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL Inscrire la demande sur le site : <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour (hors le week-end de 140 € / jour / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA Inscrire la demande sur le site : <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a>	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le week-end de 100 € / jour / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un statut d'étudiant (profil à l'été, 24 octobre à fin de l'année scolaire)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association : <a href="mailto:scop@scop-les2rives.eu">scop@scop-les2rives.eu</a> )
Autres professions : nous contacter		

  

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux de conseil en paysage, bureaux de conseil en urbanisme	ACTALIANS Inscrire la demande sur le site : <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a>	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas (premier jour) - Réponses (max 15€ / jour) - Matériaux et autres lors de voyages d'étude (max 60 €/jour) - Déplacements : 0,25 € / km - Fuel (max 204 € / jour) + Frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC Inscrire la demande sur le site : <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de : de 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * de 25 à 49 salariés : 3 200 € max. * de 50 à 99 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. * entreprises de 500 à 999 salariés : 4 400 € max. * entreprises de plus de 1000 salariés : 4 800 € max. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, le montant de la prise en charge est de 1000 € max. (hors frais de déplacement)

© Scop les 2 rives